

---

## COMMISSION PERMANENTE

SÉANCE du 12 avril 2021

---

Ce lundi 12 avril, le Conseil départemental de l'Ardèche s'est réuni en commission permanente. En introduction à cette séance, le président est revenu sur l'épisode violent de gel qui a touché durement le département de l'Ardèche les jours précédents. Laurent Ughetto a tenu à rappeler sa solidarité envers les agriculteurs ardéchois et sa volonté de les accompagner dans cette séquence importante ; séquence marquée par sa rencontre samedi 10 avril avec le premier ministre Jean Castex, le ministre de l'agriculture Julien Denormandie et le ministre délégué chargé des comptes publics Olivier Dussopt venus en Ardèche pour assurer du soutien de l'Etat aux agriculteurs sinistrés.

Voici quelques-unes des décisions adoptées lors de cette séance.

### Solidarité, insertion et accès aux droits

#### PERSONNES AGEES

Sur le volet particulièrement important des politiques départementales en faveur des seniors, la vice-présidente Martine Finiels a proposé d'inscrire près de 34 000 euros pour soutenir les Clubs dit du "3<sup>e</sup> âge », de poursuivre le développement du nouveau mode de financement des Services d'aide à domicile et d'acter la contractualisation avec l'Ehpad de Lamastre. Trois décisions qui visent à renforcer le « bien vieillir »

> **Soutien des Clubs seniors** : les clubs seniors, qui représentent plus de 17 900 adhérents en Ardèche, sont des partenaires essentiels de la prévention en faveur des seniors. Ils favorisent et participent à un maillage fin du territoire, en direction des personnes âgées. La crise sanitaire liée au COVID-19 a lourdement impacté leur modèle économique en provoquant une baisse des inscriptions liée un auto-confinement des personnes âgées et donc une impossibilité de maintenir l'activité des clubs. Ainsi un soutien exceptionnel a été voté en doublant l'aide forfaitaire apportée habituellement.

> **Versement d'une subvention pour la deuxième année et en expérimentation d'un nouveau modèle de financement des services d'aide à domicile (SAAD)**

En 2019, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) a déployé un fonds de 100 millions d'euros destinés à compenser la réalisation de missions occasionnant des surcoûts pour les services, sans accroître le reste à charge des usagers. L'Ardèche a candidaté à ce dispositif et a bénéficié d'une dotation de près de 440 000 € pour l'exercice 2020. En 2021, 350 000 euros seront attribués à 8 associations ardéchoises : la Fédération ADMR, l'AAD07, le SEMAD, l'ASA, le CAMAD, l'AFAD, l'ASSAD et l'association familiale de Bourg-Saint-Andéo, au travers de trois principales mesures :

- **Soutien à la ruralité** avec la mise en place d'un tarif différencié à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 spécifiques aux interventions en commune dite rurale. Celui-ci a été revalorisé de 0,70 € / heure par rapport au tarif urbain.
- **Valorisation de Missions d'intérêt général (MIG)**: interventions réalisées les weekends et jours fériés, temps d'astreinte, temps de coordination
- **Neutralisation du sur-ticket modérateur** pour les bénéficiaires APA (Aide personnalisée autonomie) dont les ressources sont inférieures au minimum vieillesse<sup>1</sup>.

---

#### CONTACTS

Virginie Perrin / Isabelle SEREN / Corine FONTANARAVA

04 75 66 71 46 / 04 75 66 77 12 / 04 75 66 77 08 – [com@ardeche.fr](mailto:com@ardeche.fr)

### > **Gestion du vieillissement de la population : la question des Ehpad**

Avec une augmentation de 41 % des personnes âgées de plus de 75 ans d'ici 2028, le Département est particulièrement concerné par ce sujet majeur. Le Contrat d'objectif et de moyens (CPOM) est au cœur du dispositif car il offre une feuille de route partagée par les tutelles (Département, ARS) et les Ehpad.

Le Département a engagé en 2018 un plan de pilotage de la performance des établissements qui vise à construire une offre médico-sociale pérenne. Dernier établissement concerné, l'Ehpad « Les bords du Doux », à Lamastre, géré par Hôpital Elisée Charra, qui entre en Cpom en 2021.

Les objectifs restent largement inspirés par le projet régional de santé autour des enjeux de la santé et du bien-être des résidents.

### **INSERTION**

**Là encore un dossier très important dans une période particulièrement éprouvante pour les publics les plus précaires. Dossier porté en commission par Dominique Palix conseillère déléguée à l'insertion.**

> **Pour répondre aux enjeux de retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées**, l'Etat a annoncé une augmentation du nombre de contrats aidés en Auvergne Rhône Alpes, et la prise en charge majorée pour les personnes au RSA notamment ceux résidant dans une ZRR (zone de revitalisation rurale).

Le Département s'engage donc à favoriser l'accès au contrat unique d'insertion (CUI) et aux dispositifs de l'insertion par l'activité économique aux bénéficiaires du RSA relevant de sa compétence.

Pour 2021, les objectifs sont les suivants :

- Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CEC) : 150 contrats (+30 / 2020)
- CUI- Contrats initiatives emploi : 20 contrats (= /2020)
- CDD Insertion : 1 089 mois (+35 / 2020)
- CDDI progressifs : 56 mois (= / 2020)

Par ailleurs, en 2021, deux nouveaux ateliers chantiers d'insertion : « Accès emploi numérique » (porté par Accès emploi services) « Atouts bouts d'champs ! » (Maraichage territoire à Aubenas) débiteront en Ardèche.

> **Le Département a proposé en 2017 un dispositif d'aide extra légale** en direction des associations de chantiers d'insertion (ACI) pour financer les postes en insertion des bénéficiaires du RSA. L'enveloppe de 221 000 € - votée au Budget primitif 2021 – a été répartie entre les différentes structures portant des ACI.

> **Apprendre à réhabiliter soi-même son habitat c'est ce que proposent les Compagnons bâtisseurs** grâce à des chantiers d'autoréhabilitation accompagnée (ARA) Cette initiative locale innovante apporte une réponse aux problèmes de maintien dans le logement et elle est donc soutenue par le Département et il augmente chaque année depuis 2019 son aide financière à travers le Fonds unique logement (FUL). 3500 € en 2019, 5000 en 2020 et 8000 € en 2021 !

## **Epanouissement de la personne, éducation et citoyenneté**

### **SPORT**

> **C'est une particularité ardéchoise : le soutien que le Département apporte au sport scolaire** lui permet d'être l'un des plus dynamiques de France avec un taux de licenciés très supérieur à la moyenne nationale, plaçant ainsi le sport scolaire en nombre de licenciés en seconde place derrière le football. Pour que le Comité départemental de l'Union nationale des sports scolaires (UNSS) puisse conduire ses projets d'animations sportives auprès du public de collégiens, il lui est octroyé un soutien d'un montant de 32 000 €.

> Autre volet de la dynamique sportive en Ardèche, **les clubs de haut niveau** sont présents notamment en handball. A ce titre « Ardèche Le Pouzin Handball » bénéficie d'une subvention de 30 000 €.

---

### **CONTACTS**

**Virginie Perrin / Isabelle SEREN / Corine FONTANARAVA**

04 75 66 71 46 / 04 75 66 77 12 / 04 75 66 77 08 – [com@ardeche.fr](mailto:com@ardeche.fr)

## Aménagement et soutien aux territoires

### PASS' Territoires :

> **+ de 361 K€ attribués lors de cette commission permanente** majoritairement à des projets sur la thématique de l'eau

### ROUTES

> Réhabilitation des RD239 en lien avec du transport d'éoliennes... La société Boralex qui a réalisé un programme de renouvellement du parc éolien de la commune de Astet a accepté de participer au financement des travaux de réfection de la chaussée que ses convois de fort tonnage ont empruntée lors de ses interventions. Prise en charge à hauteur de 100 000 €, soit 35 % du coût global des travaux départementaux. La part du Département est, elle, de 188 000 €

### MOBILITE

> **Le soutien à l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE)** a connu un franc succès en 2020 et a été reconduit en 2021. Près de 21 000 € ont été crédités aux particuliers bénéficiaires à ce jour. Pour rappel l'aide à l'achat est de 200 €/ maximum pour un VAE de 2500 € max.

## Economie et attractivité du territoire

### AGRICULTURE

> **Le Département poursuit son soutien aux organismes agricoles** et aux investissements au titre des dispositifs régionaux, pour notamment la défense sanitaire du cheptel de l'Ardèche.

Il est décidé l'attribution d'une **subvention de 230 000 € maximum** au Groupement de défense sanitaire du cheptel de l'Ardèche (GDS) pour ses actions de lutte contre les maladies animales, les infections parasitaires et les actions sanitaires apicoles pour l'année 2021.

---

### CONTACTS

Virginie Perrin / Isabelle SEREN / Corine FONTANARAVA

04 75 66 71 46 / 04 75 66 77 12 / 04 75 66 77 08 – [com@ardeche.fr](mailto:com@ardeche.fr)